

Cent cinquante-neuvième session

159 EX/6
PARIS, le 18 avril 2000
Original anglais

Point 3.1.3 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES AJUSTEMENTS
AU PROGRAMME ET BUDGET APPROUVES POUR 2000-2001**

RESUME

1. En application des paragraphes A (a), (b) et (c) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001, adoptée par la Conférence générale à sa 30e session, le Directeur général soumet ci-après ses propositions sur les ajustements au Programme et budget approuvés pour 2000-2001.
 - La Partie I du document contient des propositions visant à recentrer certains domaines prioritaires en modifiant l'ordre interne des stratégies et des actions et en cherchant à obtenir des résultats plus tangibles au moyen d'une approche intersectorielle et interdisciplinaire.
 - La Partie II traite des ajustements à apporter pour dégager quelque dix millions de dollars d'économies en vue de financer d'autres activités signalées par les organes directeurs. Les détails à ce sujet figurent à l'annexe I.
2. Décision requise : paragraphe 38.

Introduction

1. En adoptant la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001 (rés. 30 C/1), la Conférence générale a invité le Directeur général, à l'intérieur du plafond budgétaire : (a) à procéder à tout ajustement nécessaire, en tenant compte des conclusions du Conseil exécutif (contenues dans le document 30 C/6, Partie II, annexe) et à soumettre ces ajustements au Conseil exécutif à sa 159^e session pour examen et approbation et (b) à dégager des économies d'un montant d'au moins 10 millions de dollars de façon à renforcer les activités de l'Organisation dans certains domaines prioritaires.

2. Le présent rapport porte sur les ajustements au Programme et budget pour 2000-2001 proposés par le Directeur général en application de cette résolution. La première partie du document contient des propositions visant à recentrer certains domaines prioritaires en modifiant l'ordre interne des stratégies et des actions et en cherchant à obtenir des résultats plus tangibles au moyen d'une approche intersectorielle et interdisciplinaire plus affirmée. Ces propositions concernent plus particulièrement les thèmes/programmes suivants : l'éducation de base, notamment dans le cadre du suivi de la Conférence de Dakar ; l'enseignement des sciences ; le suivi de la Conférence mondiale sur la science ; la gestion des ressources en eau ; le patrimoine immatériel ; l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ces propositions, de même que les ajustements qui auront été approuvés par le Conseil exécutif seront dûment reflétés dans la version finale du document 30 C/5.

3. La deuxième partie du document présente les ajustements budgétaires effectués au titre de chacun des grands programmes et des autres titres du budget pour dégager un montant d'au moins 10 millions de dollars d'économies au profit des domaines estimés prioritaires par la Conférence générale. Ainsi, conformément aux indications données par le Conseil exécutif, et tout en respectant les grands équilibres budgétaires, on s'est efforcé dans cet exercice de rationaliser les moyens d'action et d'en optimiser le rapport coût-efficacité en révisant à la baisse les coûts de voyage de membres du personnel, l'assistance temporaire, les dépenses de fonctionnement, les réunions, les publications, les subventions allouées à diverses institutions ou centres, le nombre des comités consultatifs ou autres groupes d'experts, etc. Les détails des ajustements proposés au tableau des ouvertures de crédits pour 2000-2001 figurent à l'annexe I.

I

PROPOSITIONS CONCERNANT LE RECENTRAGE DE CERTAINS DOMAINES PRIORITAIRES

L'éducation de base pour tous (programme I.1)

4. La stratégie et les actions envisagées au titre du programme I.1 seront revues et recadrées pour tenir compte des conclusions du Forum sur l'éducation pour tous (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000) et leur donner la suite qui s'impose lorsqu'on établira la version finale du document 30 C/5 approuvé.

L'éducation pour tous dans les pays de l'E-9 (programme I.1)

Antécédents

5. Après examen du bilan de l'EPT à l'an 2000 dans les pays de l'E-9 (Bangladesh, Brésil, Chine, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan), la Réunion ministérielle des pays de l'E-9 (Recife, Brésil, 31 janvier - 2 février 2000) a adopté la Déclaration de Recife.

Cette Déclaration, qui recense les progrès accomplis et les difficultés qui restent à affronter, relève que de nouvelles avancées devraient être faites dans un certain nombre de secteurs. On peut regrouper ceux-ci en trois grandes catégories : (i) améliorer la *qualité* et l'excellence de l'éducation de base pour tous ; (ii) élargir l'accès aux *technologies modernes*, en particulier dans le domaine de l'enseignement à distance ; (iii) instituer l'*alphabétisation* pour tous et surtout pour les femmes et garantir l'égalité d'accès de toutes les filles à une scolarité de qualité et des groupes qui sont traditionnellement exclus de l'école à des programmes spéciaux. Une stratégie intersectorielle a été mise au point afin de renforcer les capacités nationales dont disposent les pays de l'E-9 pour parvenir aux objectifs de l'EPT, en tenant compte des nouveaux éléments qui ont été recommandés lors de la réunion de Recife et de ceux qui le seront ensuite à Dakar. Il s'agit de renforcer les plans nationaux existants en faveur de l'EPT et de promouvoir la coopération des pays de l'E-9, entre eux et avec d'autres.

Stratégie

6. La stratégie envisagée comportera quatre volets qui mettront chacun l'accent sur les activités d'amont et le renforcement des capacités :

- (i) l'appui au suivi des plans nationaux d'éducation de base sera hautement prioritaire. L'assistance tendra essentiellement à améliorer la qualité de l'éducation de base et les acquisitions et concernera notamment l'élaboration des programmes d'études et des matériels pédagogiques, la prise de mesures pour améliorer l'accès des filles à l'école, le suivi des résultats de l'apprentissage, les statistiques de l'éducation et les systèmes d'information. Dans le cadre du renforcement des capacités, on s'attachera aussi à sensibiliser le public et faire campagne en faveur de l'EPT, en coopération avec les ONG, la société civile, les médias et d'autres partenaires à tous les niveaux, y compris la communauté des donateurs ;
- (ii) un deuxième volet aura pour objet de développer le recours aux technologies pertinentes de l'information et de la communication dans le cadre du projet commun en cours au sein des pays de l'E-9 sur l'enseignement à distance. L'assistance portera essentiellement sur la définition des politiques et des pratiques, en privilégiant l'apprentissage à distance et de vastes actions de formation des enseignants. On s'attachera à rehausser la qualité de l'enseignement (formation initiale et continue), à faire que l'enseignement soit centré sur l'enfant, à joindre les professeurs d'école primaire dans les zones écartées et rurales, à améliorer leurs savoir-faire pédagogiques et leur niveau de formation générale. En outre, on favorisera le développement des recherches sur le rayonnement des technologies éducatives et de l'enseignement à distance et sur les avantages au plan des coûts et des acquisitions réelles qui résultent de leur utilisation ; on encouragera le partage du savoir entre les différents partenaires au moyen d'ateliers mixtes des pays de l'E-9 et de séminaires nationaux de formation ouverts aux responsables des ministères, des administrations locales et des ONG ;
- (iii) un vigoureux effort sera fait pour généraliser l'apprentissage des connaissances fondamentales en organisant des campagnes et des manifestations en faveur de la lecture pour tous (par exemple, concours locaux de lecture, concours d'écrivains, publication de matériels de lecture peu coûteux, avec y compris attribution de prix pour la rédaction de nouvelles écrites dans les langues locales, et activités concernant la lecture, l'écriture et l'édition d'ouvrages en langue maternelle) et en augmentant le rayon d'action et l'efficacité des bibliothèques rurales et mobiles. En collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, des matériels de lecture seront produits pour l'enseignement primaire et les classes d'alphabétisation qui

comporteront des textes, des dessins et des photos sur les sites du patrimoine culturel et sur les traditions culturelles des minorités ethniques et des peuples autochtones de chaque pays ;

- (iv) un autre volet important de l'action concernera le renforcement des activités nationales et locales d'alphabétisation et d'éducation non formelle, en particulier en direction des femmes et des groupes marginalisés. On s'attachera à faciliter le renforcement des capacités permettant d'améliorer la formation des agents d'alphabétisation, d'élaborer des matériels d'alphabétisation et des méthodes pédagogiques évitant les stéréotypes sexuels et de généraliser l'apprentissage des connaissances fondamentales au niveau local. Des dispositions particulières seront prises pour renforcer les activités en faveur des régions isolées, des populations pauvres des quartiers urbains ou semi-urbains et des femmes, là où il le faut, par le biais de programmes de microcrédit et d'alphabétisation. Un soutien sera apporté aux recherches sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle ainsi qu'aux campagnes nationales de mobilisation en faveur de l'alphabétisation.

7. Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation et les bureaux hors Siège de l'UNESCO dans les pays de l'E-9 participeront activement à la mise en oeuvre de cette stratégie intersectorielle et à la mobilisation en sa faveur de tous les partenaires nationaux et internationaux concernés. Le Secteur de l'éducation veillera à la coordination des activités et favorisera, par des projets communs et des publications, des interventions dans les médias et d'autres activités du même ordre, la coopération et le partage des connaissances entre les pays de l'E-9. Tous les pays de l'E-9 participeront certes à ce programme, mais on accordera une attention toute particulière aux activités à mener dans les quatre plus pauvres d'entre eux au regard de l'indicateur du développement humain du PNUD (à savoir le Bangladesh, l'Inde, le Nigéria et le Pakistan).

Enseignement des sciences et de la technologie (sous-programme I.2.2)

Antécédents

8. La Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) a exhorté les gouvernements, les organisations internationales et autres parties prenantes à accorder la plus haute priorité à l'amélioration de l'enseignement scientifique et technologique pour tous à tous les niveaux - en privilégiant l'action en direction des filles et des jeunes femmes, la sensibilisation du public et la popularisation de la science. Donnant suite à cet appel, les Secteurs de l'éducation et des sciences conjuguent leurs efforts pour établir un plan d'action international intégré concernant l'enseignement des sciences et de la technologie dont la mise en oeuvre interviendrait dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme. Dans ce contexte, il est proposé que dès l'exercice 2000-2001 (30 C/5), la stratégie et les actions soient réorientées de la manière exposée ci-après.

Stratégie

9. L'axe principal de la stratégie consistera à renouveler, diversifier et étendre le champ de l'enseignement, des sciences et de la technologie à tous les niveaux, en milieu scolaire et extrascolaire. On mettra l'accent sur l'aide à apporter aux Etats membres pour qu'ils établissent des programmes cohérents, depuis l'éducation de base jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement, en passant par l'enseignement secondaire, qui auront pour objet d'impartir aux apprenants les connaissances et savoir-faire scientifiques nécessaires pour entrer dans la vie active ou pour poursuivre des études préparant à une carrière scientifique. A des niveaux moins élevés, des programmes de base intégrés porteront sur les problèmes de

société qui intéressent directement les apprenants (tels que la santé, la nutrition, l'environnement, la toxicomanie, le VIH/sida, les compétences de la vie courante et les savoir-faire professionnels) tandis qu'aux niveaux plus élevés, on insistera sur les programmes disciplinaires préparant aux carrières scientifiques. On mettra l'accent sur les liaisons avec le monde du travail et les entreprises ainsi qu'avec l'enseignement secondaire technique et professionnel. Une haute priorité sera accordée à la promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie parmi les filles et les femmes et au développement d'attitudes respectueuses de l'égalité entre les sexes. On encouragera l'introduction des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de l'enseignement pour donner des possibilités d'apprentissage plus étendues à un plus grand nombre d'apprenants - en milieu formel comme informel - et on entreprendra des études pilotes sur leur utilisation.

10. Les progrès rapides des connaissances scientifiques et l'apparition de sociétés où le savoir est de plus en plus important démontrent que les systèmes d'éducation établis ne peuvent plus faire face seuls à l'évolution des besoins de la population. L'école a de plus en plus besoin de l'appui des modalités non formelles de l'éducation. De façon plus générale, comme la Conférence mondiale sur la science l'a indiqué, une société de plus en plus tournée vers la science a besoin d'une popularisation de celle-ci au sens le plus noble du terme pour que les questions scientifiques soient mieux comprises et que le public ait une attitude plus juste à l'égard de la science et de ses applications dans la vie quotidienne. On veillera par conséquent à soutenir vigoureusement les actions destinées à sensibiliser la population à la science et à ses applications et à promouvoir l'apprentissage des principes scientifiques fondamentaux et l'acquisition d'une culture scientifique accessible à tous au moyen des technologies de l'information et de la communication, des réseaux de popularisation de la science, du partage des connaissances dans les centres et musées scientifiques et de la formation de journalistes et de communicateurs scientifiques.

11. L'éducation et la recherche participent, en agissant en étroite association, à la création d'une chaîne du savoir entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ; aussi s'emploiera-t-on à renforcer en tant que de besoin la liaison entre les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche en veillant particulièrement à répondre aux besoins de formation des enseignants. On s'attachera plus encore à promouvoir la fourniture de matériels d'enseignement, de matériels et de produits chimiques aux laboratoires des universités en vue du renforcement des capacités des pays en développement.

12. Le renforcement des capacités nationales sera le principal axe de la stratégie. Les modalités employées pour ce faire seront la fourniture de services consultatifs, l'établissement de directives méthodologiques et de principes d'action généraux et le développement de la fonction de centre d'échange d'information de l'UNESCO pour l'enseignement des sciences (bases de données, échange d'information sur les programmes d'étude, méthodes pédagogiques, meilleures pratiques, matériels d'enseignement et d'apprentissage, répertoire des experts et des instituts spécialisés). On développera les réseaux existants régionaux et sous-régionaux concernant l'innovation éducative - tel que l'APEID, PROMEDLAC, etc.) ; on établira des centres régionaux associés de formation scientifique et technique et on développera les accords de coopération et d'action commune avec des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales compétentes, spécialement avec le programme du CIUS concernant le renforcement des capacités scientifiques, les institutions spécialisées, d'autres organisations partenaires et la communauté des donateurs.

Suivi de la Conférence mondiale sur la science : politique scientifique et technologique (programme II.1)

Antécédents

13. La Conférence mondiale sur la science a été un événement marquant sur le calendrier des manifestations scientifiques internationales, qui a permis à tous ceux qui ont une part dans l'entreprise scientifique de réfléchir à la relation entre la science et la société. Les participants ont défini ce qu'il fallait faire - et la manière de le faire - pour que la science soit plus à même de répondre d'une part aux attentes de la société et d'autre part aux défis du développement humain et social. Dans le cadre de la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme, le Secrétariat s'occupe actuellement de réorienter les programmes qui relèvent du grand programme II afin de donner suite comme il se doit aux recommandations de la Conférence mondiale sur la science. Le fruit de ce travail constituera la matière des propositions préliminaires qui seront soumises au Conseil exécutif à sa session d'automne. Dans ce contexte, il est proposé de prendre, dès le présent exercice biennal (30 C/5), des initiatives pour recentrer l'action de l'Organisation dans le domaine de la politique scientifique et technologique, tenu pour prioritaire. La Conférence mondiale sur la science a engagé tous les partenaires et parties prenantes à l'activité scientifique à accorder la priorité à l'adoption de politiques scientifiques qui garantissent, grâce à l'octroi d'un appui cohérent et prolongé à la science et la technologie, le renforcement des ressources humaines, l'établissement des institutions scientifiques, l'intégration de la science dans la culture nationale, le développement des infrastructures et la promotion de l'enseignement des sciences et de l'innovation scientifique et technologique.

Stratégie

14. La stratégie comportera deux volets. S'agissant de l'administration de la science et de la technologie et de ce que cela comporte, on s'attachera à favoriser la coopération internationale, à établir des principes directeurs concernant l'élaboration des politiques avec la participation active des parties prenantes de la société civile et de ses institutions ainsi que des entreprises, à stimuler le débat public sur les questions scientifiques et technologiques et la participation du public au choix des orientations scientifiques de manière à le sensibiliser davantage à ces questions, ainsi qu'à promouvoir les réseaux de collaboration avec les parlementaires et entre eux sur les questions de législation. On aidera, sur le plan technique, les Etats membres en développement et les pays en transition à formuler ou réviser leur politique et leur législation nationales afin qu'ils puissent organiser ou revitaliser un système scientifique et technologique national indispensable pour soutenir leurs efforts. Ce programme d'assistance sera en grande partie financé au moyen de ressources extrabudgétaires, étant entendu que l'on encouragera aussi la mise en place de mécanismes financiers résultant d'accords de coopération Sud-Sud.

15. Les activités de renforcement des capacités et de valorisation des ressources humaines auront pour objet de faciliter la restructuration des systèmes scientifiques et technologiques nationaux ainsi que l'élaboration de politiques et de stratégies nationales. En collaboration avec d'autres institutions (telles que le CRDI, l'UNU, TWAS), on encouragera l'organisation de programmes de formation de personnel scientifique et technique et de spécialistes de la gestion des technologies. En collaboration avec le Secteur des sciences sociales et humaines, on favorisera la création de programmes de troisième cycle sur la politique scientifique et technique et les aspects sociaux de la science ainsi que d'actions de formation sur les problèmes juridiques et éthiques et sur la réglementation qui régit la R-D internationale portant sur des domaines stratégiques. On s'attachera spécialement à promouvoir cet élément essentiel du processus d'élaboration des politiques nationales, scientifiques et technologiques

qu'est la prise en compte systématique des questions d'égalité entre les sexes. On veillera aussi particulièrement à la création de nouveaux mécanismes de financement des activités scientifiques et technologiques en employant les ressources financières dégagées par la réduction du fardeau de la dette pesant sur les pays en développement les plus pauvres, comme l'ont préconisé plusieurs Etats membres au cours de la Conférence mondiale sur la science. Le Secteur des sciences a d'ores et déjà commandé une étude sur la faisabilité d'une telle proposition, dont les résultats sont très encourageants.

16. Dans l'application de cette stratégie, l'UNESCO aura pour rôle d'ouvrir la voie à une nouvelle réflexion sur l'élaboration des politiques, d'être le principal initiateur des réformes et des innovations et de promouvoir la coopération internationale. Elle encouragera les programmes novateurs menés en coopération aux niveaux régional et international, développera les travaux d'analyse en collaboration avec d'autres institutions, à savoir l'OCDE et l'ONU, et apportera son appui aux réseaux régionaux en matière de politiques scientifiques et technologiques. Un vigoureux effort sera fait pour développer la fonction de centre d'échange d'information de l'Organisation dans ce domaine afin de faciliter les échanges d'expériences et de faire participer les sources de financement extrabudgétaire au soutien des initiatives nationales.

**Programme d'évaluation des ressources en eau douce du monde
- La sécurité par l'hydrologie (sous-programme II.2.3)**

Antécédents

17. La nécessité de procéder à une évaluation quantitative des ressources mondiales en eau douce est reconnue depuis bien longtemps puisqu'elle est déjà inscrite dans le Plan d'action de Mar del Plata adopté en 1977 par la Conférence des Nations Unies sur l'eau. Par la suite, du Sommet Planète Terre de Rio en 1992 aux activités récentes du projet Vision mondiale de l'eau (1998-2000), la nécessité d'une telle évaluation quantitative est devenue plus forte que jamais. Reconnaisant la gravité de la situation, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa dix-neuvième session extraordinaire, a lancé un appel pour que la plus haute priorité soit donnée au problème de l'eau douce et a souligné dans sa résolution l'urgente nécessité de "renforcer la capacité des gouvernements et des institutions internationales de ... faciliter ... l'évaluation intégrée des ressources en eau". La récente Conférence mondiale sur la science a, quant à elle, indiqué entre autres choses que "des ressources financières publiques et privées devraient être allouées aux secteurs ... s'occupant ... des problèmes qui sont à la racine de conflits potentiels, tels que ... la concurrence pour la possession des ressources et la pollution de ... l'eau". La Déclaration ministérielle de La Haye - 2000 sur la sécurité de l'eau au XXIe siècle a souligné le lien qui existe entre les menaces sur la ressource en eau et la pauvreté.

18. Le projet Vision mondiale de l'eau, que patronne l'UNESCO, a beaucoup fait pour sensibiliser le public, impliquer les parties prenantes et promouvoir une approche participative de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle de la planète. Pendant la cinquième phase (1996-2001) du Programme hydrologique international de l'UNESCO, l'analyse et la résolution des conflits concernant les systèmes hydrologiques internationaux sont devenues une priorité majeure car on sait que près de 300 bassins hydrologiques s'étendant sur le territoire de plusieurs pays couvrent quelque 45 % de la surface de la terre, contribuent à la formation de près de la moitié des ressources en eau douce et, partant, déterminent les conditions de vie d'environ 2,5 milliards de personnes. Dans un monde où il n'existe pas de mécanismes solides de réglementation des utilisations de l'eau, prévenir les conflits et assurer la sécurité sont subordonnés à la mise en place d'incitations à coopérer. Le système des

Nations Unies dispose d'un avantage comparatif sur ce point grâce au programme d'évaluation des ressources en eau douce du monde.

Stratégie

19. L'UNESCO est l'organisation chef de file de ce programme d'évaluation des ressources en eau douce du monde, qui est une initiative concertée du système des Nations Unies. L'objectif général de ce programme est de contribuer à assurer la sécurité de la planète - sur le plan alimentaire, environnemental, économique, social et politique. Il est une occasion idéale pour unir dans un destin commun un secteur de l'eau par ailleurs extrêmement parcellisé. L'UNESCO contribuera à la mise en oeuvre de ce programme en y faisant participer tous les programmes concernés de l'UNESCO (PHI/HELP, MAB, MOST, CSI et Institut de statistique de l'UNESCO). La stratégie envisagée tend (i) à établir une base de connaissances exhaustive et scientifiquement crédible sur les ressources en eau du monde au moyen de recherches théoriques et d'investigations de terrain mettant en oeuvre les outils d'évaluation et de gestion de l'information les plus modernes et (ii) à favoriser l'utilisation de cette base de connaissances sur les ressources en eau pour aider, en ce qui concerne l'eau, à la prise de décisions qui aillent dans le sens du développement durable et pour garantir la sécurité de la planète aux plans alimentaire, environnemental, économique, social et politique. Les principales activités envisagées porteront sur l'établissement de bases de données exhaustives et d'une métabase de données, ainsi que de systèmes de gestion du savoir susceptibles de faciliter l'évaluation et la diffusion de l'information, sur la mise au point d'un modèle d'évaluation des ressources en eau du monde, lié à des modèles socio-économiques et sur l'établissement de mécanismes de prévention et de résolution des conflits appropriés, notamment de systèmes d'aide à la négociation liés au programme d'évaluation.

20. Les activités seront mises en oeuvre grâce à un réseau de coopération mondial réunissant les organismes des Nations Unies, les gouvernements nationaux et la communauté des ONG, avec l'appui de ressources extrabudgétaires. Les résultats escomptés seront notamment : la publication tous les deux ans d'un rapport mondial sur l'aménagement des ressources en eau ; la mise en ligne de bases de données exhaustives sur les eaux douces, une lettre d'information, un site Web et une bibliothèque - *Réseau d'information sur l'eau ; outils de résolution des conflits en rapport avec l'eau* - et une série de livres blancs et d'études de cas sur des problèmes cruciaux, notamment les rapports sur les conflits liés à l'eau.

Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel (programme III.1)

Antécédents

21. Le patrimoine culturel immatériel englobe dans son champ les aspects les plus fondamentaux de la culture vivante et de la tradition et en tant que moteur principal de la créativité, c'est un phénomène dynamique qui est en constante évolution. Ses manifestations sont vastes et diverses, qu'il s'agisse des traditions orales, des savoirs traditionnels, de la création de la culture matérielle ou des systèmes de valeur des arts du spectacle. Associé au patrimoine matériel, il joue un rôle essentiel dans la promotion de la diversité culturelle et de la créativité ainsi que dans celle du pluralisme. Les expressions immatérielles de la culture doivent continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux et aux possibilités de notre époque tout en conservant leur caractère singulier.

22. Dans le contexte de la mondialisation et des phénomènes qui l'accompagnent tels que la révolution de l'information et de la communication, on se rend de mieux en mieux compte aujourd'hui de la nécessité urgente de s'occuper davantage de revitaliser le patrimoine

immatériel en ce qu'il est un moyen de promouvoir l'identité et la diversité culturelles, la créativité, la liberté d'expression et le pluralisme. Si l'on s'efforce d'ores et déjà de mettre au point une stratégie globale pour répondre à cette nécessité dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme, on propose néanmoins de prendre dès le présent exercice biennal (30 C/5) des initiatives afin de recadrer certaines actions de la manière exposée dans ce qui suit.

Stratégie

23. Dans le droit fil des bilans récents¹, la stratégie consistera à mettre en lumière l'importance du rôle des communautés et des artistes dans le processus de revitalisation et d'encourager et soutenir les initiatives qu'ils prennent pour préserver et revivifier leur patrimoine immatériel. Les actions porteront surtout sur la fourniture de services consultatifs, l'élaboration de principes directeurs pour l'action et des activités de renforcement des capacités conçues de manière à encourager les gouvernements à mettre en place à l'intention des groupes culturels, des associations locales et des artistes des mesures incitatives (du type reconnaissance officielle, protection légale, couverture maladie, réduction d'impôt ou subvention, offre de formation et fourniture d'équipements ou de locaux, bourses et dons, etc.), à introduire dans les programmes de formation des enseignants des éléments ayant trait à la culture immatérielle ; et à promouvoir cette culture par des activités telles que des festivals, des concours, des émissions de télévision, des sites informatifs Internet. On s'intéressera tout particulièrement aux activités génératrices de revenu en rapport avec le patrimoine immatériel (spectacles, enregistrements, fabrication d'objets artisanaux, tourisme culturel, etc.) spécialement dans les pays en développement et parmi les populations de culture minoritaire ; et on s'attachera à promouvoir la reconnaissance internationale du patrimoine immatériel, en particulier au moyen d'instruments normatifs, en ce qu'il s'agit d'une contribution essentielle au maintien du pluralisme culturel.

24. Dans ce contexte, une attention particulière sera apportée au nouveau projet "Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" et au renforcement des actions menées en coopération avec les ONG qui s'occupent activement de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel immatériel et avec d'autres partenaires potentiels nationaux et internationaux. L'enjeu est de continuer sur la voie d'une approche dynamique, populaire et concertée du patrimoine culturel immatériel dont il faut préserver l'existence et la vitalité pour les générations futures.

Antécédents

25. La notion d'accès universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'émergence d'un "droit de communiquer" dans un monde numérique font partie des grands défis de la société de l'information. Comme le Comité administratif de coordination (CAC) l'a souligné à sa dernière réunion (avril 2000), fondamentalement, le but de la société de l'information est de donner à tous les citoyens des moyens de s'autonomiser et de participer à la vie publique en leur ouvrant l'accès au savoir et à son utilisation. Ces questions seront examinées lors du prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social au cours duquel l'UNESCO animera un groupe de travail sur l'accès universel à l'information et à l'informatique au service du développement humain.

¹ La Conférence internationale "Evaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire : pleine participation et coopération internationale", organisée conjointement par l'UNESCO et la Smithsonian Institution à Washington, D.C., en juin 1999, a confirmé l'urgente nécessité de travailler en liaison étroite avec les communautés, les groupes culturels et les artistes.

26. La question de l'accès aux technologies de l'information et de la communication comporte plusieurs volets qui intéressent directement les programmes de l'UNESCO. Citons notamment les points suivant : l'accès au contenu par les réseaux électroniques ; les aspects éthiques, sociaux et culturels ; l'accès gratuit à l'information ; la promotion d'un domaine public de l'information ; la protection de la propriété intellectuelle et l'utilisation des TIC dans l'enseignement, la recherche scientifique et la communication. On se rend de mieux en mieux compte de la nécessité d'une action coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies tout entier si l'on veut pouvoir répondre convenablement aux immenses défis que posent ces technologies. L'UNESCO mène actuellement des consultations avec des partenaires dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie globale à mettre en oeuvre dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme. Dans ce contexte, il est proposé de prendre des initiatives dès le présent exercice biennal (30 C/5) pour recadrer certaines actions dans le sens exposé dans ce qui suit.

Stratégie

27. Actuellement, plusieurs éléments de la stratégie menée au titre du grand programme IV (par exemple, promouvoir l'usage des TIC pour améliorer la participation sociale, l'autonomisation et la gouvernance ; mettre au point des politiques et stratégies nationales et régionales en matière de communication et d'information et renforcer les capacités dans tous les domaines en rapport avec la communication et l'information) visent à améliorer l'accès à l'information et aux TIC. Etant donné que l'éducation et l'information au sens large sont au coeur de la société de l'information, la stratégie visera à privilégier les points suivants :

- promouvoir l'utilisation des TIC à des fins d'éducation et de formation à tous les niveaux et dans tous les domaines de programme de l'UNESCO. Les actions viseront essentiellement à (i) développer les échanges concernant les modalités, méthodes et instruments qui facilitent un accès libre et équitable aux ressources éducatives, y compris par la création d'un portail Internet sur les questions liées aux TIC et à l'éducation et (ii) favoriser la collaboration internationale sur les questions de développement de l'emploi des TIC dans toutes les activités d'éducation et de formation ;
- favoriser le recours aux médias communautaires en mettant davantage l'accent sur l'appui qu'apporte la radio communautaire associée à des centres Internet et télévisuels aux programmes de développement. L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine (rôle qui a été reconnu lors de la deuxième Global Knowledge Conference (Kuala Lumpur, Malaisie) en mars 2000).

Les actions qui seront menées dans les domaines précités seront élaborées et mises en oeuvre sur le mode intersectoriel et spécialement en collaboration entre le Secteur de l'éducation et CII. On s'attachera tout spécialement à renforcer le partenariat avec le PNUD, l'UIT, la Banque mondiale, les organismes internationaux de développement, le secteur privé et les autres parties intéressées par le développement de projets conjoints.

Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication

Projet transdisciplinaire - Vers une culture de la paix

28. Les diverses activités relevant de ce projet sont dorénavant mises en oeuvre au titre des différents grands programmes et sous la responsabilité des secteurs de programme compétents. Afin de mieux refléter le changement de méthode de mise en oeuvre ainsi intervenu, il est proposé de présenter à part, dans la version finale du 30 C/5 approuvé, un

résumé de ces activités qui figurerait à la fin de chaque grand programme sous le titre "Projet transdisciplinaire : vers une culture de la paix". Le détail des virements budgétaires nécessaires à cet effet est indiqué dans l'annexe II.

II

AJUSTEMENTS AU TABLEAU DES OUVERTURES DE CREDITS

29. Les ajustements proposés dans cette partie concernent les domaines où, ainsi que l'a recommandé la Conférence générale dans l'annexe à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001, des économies pourraient être dégagées en vue de financer d'autres activités prioritaires pour lesquelles un financement additionnel est jugé nécessaire mais n'a pu être trouvé dans le cadre du scénario A du budget figurant dans le 30 C/5, notamment :

- Programme de participation (2.830.000 dollars) ;
- Pays de l'E-9 (2.500.000 dollars) ;
- Besoins supplémentaires en matière de gestion et de contrôle (2.500.000 dollars) ;
- Dépenses statutaires relatives à la Caisse d'assurance-maladie (1.180.100 dollars) ;
- Programme des jeunes cadres (550.200 dollars).

30. Les domaines où la Conférence générale a estimé que des économies pouvaient être réalisées sont les modalités d'exécution du programme ou les postes de dépenses au sujet desquels des augmentations substantielles ont été observées dans les prévisions budgétaires pour 2000-2001 par rapport au montant des ressources qui leur étaient consacrées en 1998-1999, à savoir :

- les augmentations prévues au titre des :
 - voyages du personnel,
 - allocations financières,
 - autres contributions (30 C/5 - annexe II) ;
- postes établis (30 C/5 - Appendice VI et par. T13003) ;
- activités (par. T13003) ;
- assistance temporaire ;
- conférences et réunions ;
- Office des Editions de l'UNESCO et Office des périodiques mensuels ;
- modifications des programmes pouvant déboucher sur une réduction des coûts.

31. **Economies recensées.** Il est donc entendu que les réductions à opérer dans les divers domaines, ou axes d'action, n'ont pas pour objet de modifier substantiellement la dynamique des programmes qui ont été approuvés mais au contraire de dégager des ressources là où cela est possible en recourant à des modalités d'exécution plus efficaces et moins coûteuses. La réduction, par exemple, de l'allocation financière attribuée à certains instituts de l'UNESCO et à certaines organisations internationales non gouvernementales et autres partenaires doit également être entendue comme un appel lancé à ces entités pour qu'elles prennent pleinement conscience des réalités économiques auxquelles l'Organisation est actuellement confrontée.

32. Tout a été fait lors de l'établissement de ces propositions pour répartir les réductions budgétaires aussi équitablement que possible en fonction de ce que l'on pourrait appeler "la faculté contributive" de chaque secteur, bureau ou unité concerné. Le Conseil remarquera, néanmoins, que ces réductions sont nettement moindres pour ce qui concerne le Titre I - Politique générale et Direction, car on a jugé utile d'éviter de réduire encore les crédits

alloués à la Conférence générale et au Conseil exécutif. On a certes profondément rationalisé les Services de la Direction générale grâce à la suppression du Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale et des conseillers spéciaux mais les ressources dégagées ont été réaffectées aux unités de programme et de soutien du programme qui avaient été précédemment privées de ces ressources et avaient ainsi perdu de leur efficacité. En conséquence, l'effort réalisé en la matière ne doit pas être considéré comme faisant partie de l'exercice de réduction budgétaire en cours mais plutôt comme entrant dans "les ajustements structurels" dont il sera rendu compte au Conseil exécutif, conformément à la résolution 30 C/72, lors de l'examen du point de l'ordre du jour concernant le processus de réforme - gestion du personnel et application de la politique du personnel (doc. 159 EX/5 et Add.).

33. Les services d'exécution du programme et de soutien de l'exécution du programme (Titres II.B et III) ont dans une large mesure échappé à de nouvelles réductions budgétaires, étant donné le rôle stratégique particulier que ces services sont appelés à jouer dans les circonstances présentes, à un moment où il est nécessaire de faire un effort tout particulier pour expliquer l'action de l'UNESCO et pour s'assurer à cet effet la collaboration des intermédiaires dont l'Organisation peut se prévaloir dans les Etats membres et dans les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, les fondations, les commissions nationales, les clubs UNESCO, etc.

Tableau synthétique des économies recensées par Titre du budget

	30 C/5 approuvé	Dépenses de personnel et d'assistance temporaire	Autres dépenses	Total diminution	
	\$	\$	\$	\$	%
Titre I	37.151.300	3.600	23.800	27.400	0,1
Titre II.A	331.531.700	1.160.300	8.154.000	9.314.300	2,8
Titre II.B	22.015.700	7.900	125.700	133.600	0,6
Titre III	56.760.500	544.400	383.600	928.000	1,6
Titre IV	47.718.800	43.400	63.800	107.200	0,2
Titre V	28.998.900	-	250.600	250.600	0,9
Titre VI	6.499.500	-	-	-	-
Titre VII	13.690.850	-	-	-	-
Total	544.367.250	1.759.600	9.001.500	10.761.100	1,9

34. Les ajustements relatifs au Titre II du budget qui sont proposés ont été préparés, comme on l'a dit plus haut, après examen détaillé par chacun des sous-directeurs généraux et directeurs concernés de leur effet sur chaque axe d'action. Les activités touchées ont été examinées une à une et il a été tenu compte de leur place dans la configuration générale du programme, du poids qu'elles revêtent tel qu'il ressort des débats du Conseil exécutif et de la Conférence générale et de la possibilité de les mettre en oeuvre par des moyens moins coûteux ou d'en réduire l'ampleur sans entraver la poursuite des objectifs stratégiques de l'Organisation.

35. Aussi, dans la plupart des cas, les ajustements proposés consistent-ils à abaisser le coût ou à réduire le champ ou l'ampleur de l'action envisagée dans le 30 C/5 approuvé. Concrètement, on a pour ce faire supprimé certains éléments lorsqu'il s'agissait d'une activité "multiple" - en réduisant, par exemple, le nombre de cours de formation ou de réunions sur tel ou tel sujet, en diminuant le nombre des bourses de voyage ou d'études, en décidant

d'effectuer un nombre plus restreint d'études de cas sur un thème donné, en diffusant l'information sur le site Web de l'UNESCO plutôt que par le moyen de publications coûteuses.

36. Une partie, certes faible sans pour autant être insignifiante, des ajustements concerne les dépenses de personnel. A cet égard, le Directeur général, ayant pris note du fait que les crédits de personnel figurant dans le 30 C/5 approuvé avaient déjà été minorés de 6 millions de dollars par rapport au montant qui figurait dans le 29 C/5 approuvé, a décidé de suivre les orientations données par le Conseil exécutif et la Conférence générale tendant à ce que l'effort vise essentiellement, pour cette première étape du processus de réforme, à réduire la pléthore au sommet de la hiérarchie du Secrétariat et à rajeunir celui-ci. On ne saurait atteindre ces objectifs simultanément en procédant à une nouvelle réduction massive des crédits de personnel. C'est pourquoi on envisage seulement de réduire progressivement les dépenses de personnel grâce à un dispositif d'incitation au départ ou à la retraite anticipée s'adressant spécifiquement au personnel de niveau élevé du cadre organique et de rang supérieur et du cadre de service et de bureau. Le coût de ces mesures spéciales de départ et de renouvellement du personnel sera financé en partie par les économies réalisées sur les postes libérés et, à titre exceptionnel, en partie au moyen des reliquats accumulés sur les comptes extrabudgétaires internes.

37. **Redéploiement des économies.** Conformément à la décision prise par la Conférence générale dans la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001, les économies dont il est question ci-dessus et dont le détail est fourni dans l'annexe III au présent document seront réaffectées aux activités mentionnées dans le paragraphe **29** ci-dessus. Les virements suivants sont par conséquent proposés :

Virement à :	Montants virés
	\$
Titre II.A - Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales	
• Grand programme I	
Programme I.1 - L'éducation de base pour tous	400.800
Le complément budgétaire de 400.800 dollars sera utilisé pour renforcer certains domaines prioritaires de l'éducation de base. Ces domaines seront choisis lors de la préparation de la version finale du document 30 C/5 approuvé au moment où l'on reverra et l'on reformulera les stratégies et actions envisagées au titre du programme I.1, en tant que de besoin, pour tenir compte des conclusions du Forum EPT (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000)	
Sous-programme I.1.3 - Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous	2.500.000
Le complément budgétaire de 2,5 millions de dollars servira à mettre en oeuvre une stratégie intersectorielle intégrée destinée à donner un nouvel élan aux initiatives des pays de l'E-9 en faveur de l'EPT . Ainsi qu'il est dit au paragraphe 6 , cette stratégie tend à aider les pays, séparément ou ensemble, à résoudre certains problèmes fondamentaux identifiés lors de la troisième réunion des ministres des pays de l'E-9 (Recife, Brésil, 31 janvier - 2 février 2000) à savoir, améliorer la qualité de l'éducation de base pour tous ; élargir l'accès aux technologies modernes, spécialement dans le domaine de l'enseignement à distance ; établir l'alphabétisation pour tous et surtout pour les femmes et garantir l'égalité d'accès de toutes les filles à une scolarité de qualité.	
Sous-programme I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel	300.000
Le montant additionnel de 300.000 dollars servira à renforcer les activités dans le domaine de l'enseignement des sciences (en particulier au niveau de l'enseignement de base et secondaire). La stratégie de l'UNESCO dans ce domaine sera recadrée, comme il est indiqué au paragraphe 9 , comme suite aux recommandations de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, Hongrie, 26 juin - 1er juillet 1999)	
Total, grand programme I	3.200.800

Virement à :	Montants virés
	\$
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de participation <p>Le montant additionnel de 2.830.000 dollars s'ajoutera aux crédits alloués à ce programme, qui seront portés de 22 millions à 24.830.000 dollars, autrement dit seront rétablis au niveau fixé dans le 29 C/5 approuvé</p>	2.830.000
Total des virements proposés au Titre II.A	6.030.800
Titre IV - Services de gestion et d'administration	
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 3 - Bureau de la gestion des ressources humaines <i>(ex-Bureau du personnel)</i> <p>D'importants mouvements de personnel sont appelés à intervenir dans les cinq à six années à venir en raison des départs naturels. On s'attachera à rajeunir le Secrétariat tout en respectant dûment la nécessité d'embaucher du personnel hautement qualifié et d'améliorer la répartition géographique et l'équilibre entre les hommes et les femmes. Des missions de recrutement seront effectuées dans les pays sous-représentés et non représentés. Le montant additionnel de 550.200 dollars servira à étoffer le Programme des jeunes cadres, qui a pour objet de permettre le recrutement de jeunes de pays sous-représentés et non représentés, et à embaucher 20 jeunes cadres, au lieu des 10 initialement prévus, au cours de l'exercice biennal.</p>	550.200
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 4 - Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications <p>Le montant additionnel de 3.000.000 dollars est destiné à étoffer les crédits déjà prévus dans le 30 C/5 approuvé (2,5 millions de dollars) et les contributions volontaires attendues (5,2 millions de dollars) de manière à compléter la somme de 10,7 millions de dollars estimée nécessaire pour moderniser le système informatique financier et budgétaire en 2000-2001, modernisation indispensable pour permettre une saine gestion du programme et satisfaire aux obligations statutaires en matière de rapports et de contrôle financiers. Les systèmes informatiques existants mis au point au début des années 1970 sont désormais périmés, complexes, fragiles, lents et inefficaces au regard des normes modernes. Ils font obstacle à la réforme des méthodes de travail de l'Organisation et à l'amélioration de la gestion globale du Secrétariat dont ils entravent les capacités à planifier, coordonner, suivre et contrôler avec toute l'efficacité voulue l'important flux d'informations et de données qui circule dans l'Organisation. On courrait en fait en conservant ces systèmes trop anciens le risque d'une panne générale du système. L'Organisation se trouve donc dans une situation très vulnérable et il faut remplacer les systèmes actuels si l'on veut résoudre les problèmes cités. Le plan directeur en matière de technologies de l'information, mis au point en 1996-1997, envisage le remplacement de</p>	3.000.000

Virement à :	Montants virés
	\$
<p>ces systèmes par des progiciels modernes et efficaces. Ces progiciels sont des systèmes informatiques polyvalents écrits de manière à ce qu'ils puissent être adaptés aux exigences de différents utilisateurs et un certain nombre d'institutions du système des Nations Unies les utilisent. Le remplacement des systèmes existant à l'UNESCO sera, comme cela a été le cas dans d'autres institutions, un investissement qui apportera d'énormes gains d'efficacité et une information bien meilleure et plus fiable. L'opération devant prendre plusieurs années, il est impératif de l'engager dès que possible.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 5 - Bureau du soutien et des services 	1.180.000
<p>Ce montant, qui n'a pas pu être inscrit dans le 30 C/5 approuvé, est destiné à financer la cotisation obligatoire de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés. Elle représente le complément, par rapport au montant prévu dans le document 29 C/5 approuvé, qui est nécessaire pour couvrir d'une part l'augmentation de 30 % du barème des contributions approuvé par la Conférence générale à sa 28e session (28 C/Rés., 31) et l'augmentation cumulée du nombre des participants associés qui a été estimée par l'actuaire consultant à 5,25 % par an. Dans le cadre du scénario de croissance nominale zéro, il n'a pas été jugé faisable d'absorber cette augmentation sans porter atteinte aux activités de programme. Il est par conséquent proposé de porter remède à cette situation anormale en inscrivant les crédits voulus dans le 30 C/5 approuvé au moyen des présents ajustements.</p>	
Total des virements proposés au Titre IV	4.730.300
Total général, virements proposés	10.761.100

PROJET DE DECISION

38. Si le Conseil exécutif entérine les ajustements proposés par le Directeur général au Programme et budget approuvés pour 2000-2001, il souhaitera peut-être adopter une décision libellée en ce sens :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les dispositions des paragraphes A (a), (b) et (c) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001 (30 C/Rés., 1), à savoir :

"(a) Pour l'exercice financier 2000-2001, il est ouvert ... des crédits d'un montant de 544.367.250 dollars, sous réserve des ajustements autorisés conformément aux paragraphes (b) et (c) ci-après :

- (b) Le Directeur général est autorisé à élaborer, dans les limites financières susmentionnées, tout ajustement nécessaire aux crédits figurant à l'alinéa (a) ci-dessus, en tenant compte des conclusions du Conseil exécutif (30 C/6

Partie II, annexe, ...) et à soumettre ces ajustements au Conseil exécutif à sa 159e session pour examen et approbation.

(c) Le Directeur général est autorisé à dégager des économies d'un montant d'au moins 10 millions de dollars de façon à renforcer les activités de l'Organisation, en particulier dans les domaines ci-après :

- Programme de participation
- Pays de l'E-9
- Besoins supplémentaires en matière de gestion et de contrôle
- Dépenses statutaires relatives à la Caisse d'assurance-maladie
- Programme des jeunes cadres",

2. Ayant examiné les propositions que le Directeur général présente à cet égard dans le document 159 EX/6,
3. Approuve les mesures proposées dans la Partie I et l'annexe II de ce document qui tendent à recentrer certains domaines prioritaires du Programme et budget approuvés pour 2000-2001 ;
4. Approuve les mesures proposées dans la Partie II et les annexes I à III dudit document qui visent à redéployer les 10.761.100 dollars d'économies recensées en vue de renforcer les activités indiquées par la Conférence générale dans le paragraphe A (c) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001.

ANNEXE I

DETAIL DES AJUSTEMENTS PROPOSES AU
TABLEAU DES OUVERTURES DE CREDITS POUR 2000-2001

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
Titre I - Politique générale et Direction			
Titre I.B - Direction			
	3. <u>Direction générale</u>		
00301	Réduction des crédits pour les voyages officiels et les dépenses générales de fonctionnement	469.400	10.900
	4. <u>Services de la Direction générale</u>		
00401	Réduction des crédits, essentiellement pour l'assistance temporaire, les voyages du personnel et les dépenses générales de fonctionnement	1.016.100	16.500
	Total, I.B - Direction	1.485.500	27.400
Titre II - Exécution du programme			
Titre II.A - Grand programme I (Education)			
	<u>Programme I.1 - L'éducation de base pour tous</u>		
	<u>I.1.1 - Offrir une éducation de base à tous les enfants</u>		
01111	Axe d'action 1 : Renouvellement et développement de l'enseignement primaire	1.400.000	
01112	Axe d'action 2 : Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux	1.800.000	150.000
	Réduction du soutien apporté au Centre de New Delhi		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		180.600
	Total, I.1.1	3.200.000	330.600

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
	<u>I.1.2 - Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes</u>		
01121	Axe d'action 1 : Alphabétisation et éducation communautaire	2.300.000	197.700
	Réduction du soutien apporté au Centre de Baoding (150.000 dollars), à l'Institut international de l'alphabétisation et aux Centres de Ouagadougou et du Malawi (47.700 dollars)		
01122	Axe d'action 2 : Etendre les possibilités d'éducation aux exclus	2.800.000	
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		230.900
	Total, I.1.2	5.100.000	428.600
	<u>I.1.3 - Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous</u>		
01131	Axe d'action 1 : Forum consultatif international et évaluation de l'EPT à l'horizon 2000	600.000	
01132	Axe d'action 2 : Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base	2.900.000	
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		154.900
	Total, I.1.3	3.500.000	154.900
	Total, programme I.1	11.800.000	914.100
	<u>Programme I.2 - Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie</u>		
	<u>I.2.1 - Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information</u>		
01211	Axe d'action 1 : Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie	1.700.000	100.000
	Report au prochain exercice biennal de la publication du Rapport mondial sur l'éducation		

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
01212	Axe d'action 2 : Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs	1.800.000	
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		190.000
	Total, I.2.1	3.500.000	290.000
	<u>I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel</u>		
01221	Axe d'action 1 : Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire	2.200.000	6.800
	Réduction des services consultatifs		
01222	Axe d'action 2 : Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)	1.000.000	40.400
	Réduction des services consultatifs		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		170.000
	Total, I.2.2	3.200.000	217.200
	<u>I.2.3 - Enseignement supérieur et développement</u>		
01231	Axe d'action 1 : Politique et réforme de l'enseignement supérieur	800.000	
01232	Axe d'action 2 : Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique	2.000.000	150.000
	Réduction du soutien aux réseaux UNITWIN et chaires UNESCO		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		113.200
	Total, I.2.3	2.800.000	263.200
01240-01241	La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information	1.350.000	
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		55.800
	Total	1.350.000	55.800
	Total, programme I.2	10.850.000	826.200

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
01300-01301	<p>Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) (EPD)</p> <p>Réduction concernant les publications (44.000 dollars), réunions (15.500 dollars) et ateliers (4.500 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	1.700.000	70.000
	Total, EPD	1.700.000	133.900
01410	Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	5.000.000	124.000
01420	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	6.000.000	594.000
01430	Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	2.300.000	210.000
01440	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1.200.000	
01450	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2.375.300	
01460	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1.300.000	
	Total, grand programme I	42.525.300	2.802.200
Titre II.A - Grand programme II (Sciences exactes et naturelles)			
<u>Programme II.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques</u>			
02101	<p><u>Suivi de la Conférence mondiale sur la science</u></p> <p>Réduction concernant le nombre des publications (12.000 dollars) et les réunions (32.000 dollars) ainsi que le soutien aux activités UNISPAR (13.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	990.000	57.000
	Total	990.000	100.100

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
	<u>II.1.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur</u>		
02111	<p>Axe d'action 1 : Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur</p> <p>Réduction concernant le soutien aux réunions et institutions régionales (29.000 dollars) ainsi que la production de manuels et de CD-ROM d'enseignement des sciences de l'ingénieur (21.000 dollars)</p>	943.200	50.000
02112	<p>Axe d'action 2 : Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie</p> <p>Réduction du soutien au Centre international des plasmas magnétisés denses (45.000 dollars) et à l'Institut international de physique théorique et appliquée/Université d'Etat de l'Iowa (20.000 dollars)</p>	2.809.800	65.000
02113	<p>Axe d'action 3 : Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies</p> <p>Réduction de l'aide apportée à l'ICRO, à l'IBRO, au CIPGS, à l'ONUSIDA (46.000 dollars), au MCBN (31.000 dollars), aux MIRCEN et au BAC (96.000 dollars)</p>	2.995.600	173.000
02114	<p>Axe d'action 4 : Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique</p> <p>Réduction concernant les contributions versées aux ONG, notamment au titre de l'accord-cadre avec le CIUS (129.300 dollars), les versions en langues officielles du Rapport mondial sur la science (50.000 dollars), les réunions (56.700 dollars) et le soutien aux réseaux de vulgarisation scientifique (27.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	2.483.800	263.000
	Total, II.1.1	9.232.400	774.600

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
02117	<p><u>Programme solaire mondial 1996-2005</u></p> <p>Suppression de la brochure sur le Programme solaire mondial dans le système des Nations Unies (20.000 dollars) et de la conférence sur les systèmes d'information concernant les énergies renouvelables (60.000 dollars) ; réduction du soutien à l'Académie solaire mondiale (12.000 dollars) et au World Renewable Energy Network (17.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>\$</p> <p>1.255.000</p>	<p>\$</p> <p>109.000</p>
	Total	1.255.000	141.000
	Total, programme II.1	11.477.400	1.015.700
	<p><u>Programme II.2 - Sciences, environnement et développement socio-économique</u></p>		
02201	<p>Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement</p> <p>Réduction du soutien au CIUS et à la convention liée à l'Année internationale de la montagne (26.000 dollars) ainsi qu'aux études sur l'analyse des systèmes environnementaux</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>280.000</p>	<p>33.000</p> <p>7.000</p>
	Total	280.000	40.000
	<p><u>II.2.1 - Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels</u></p>		
02211	<p>Axe d'action 1 : Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre</p> <p>Réduction des contrats avec des ONG et organismes internationaux de géologie et de géophysique (38.000 dollars) et du soutien financier aux activités relatives aux géodonnées (40.000 dollars)</p>	<p>1.452.300</p>	<p>78.000</p>

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
02212	<p>Axe d'action 2 : Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles</p> <p>Réduction des fonds alloués aux partenaires s'occupant d'atténuation des catastrophes naturelles</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>\$</p> <p>535.700</p>	<p>\$</p> <p>30.000</p> <p>62.700</p>
	Total, II.2.1	1.988.000	170.700
	<p><u>II.2.2 - Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)</u></p>		
02221	<p>Axe d'action 1 : Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en oeuvre de la Stratégie de Séville</p> <p>Report de la Conférence Séville +5 (58.500 dollars) ; suppression de la 2e réunion du Bureau du MAB (22.000 dollars) ; réduction des coûts du Comité sur la biodiversité (18.000 dollars) et du soutien apporté à la réunion régionale du MAB (43.500 dollars) et aux réunions de coopération Sud-Sud</p>	1.660.000	257.000
02222	<p>Axe d'action 2 : Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source</p> <p>Réduction du nombre de volumes de la série des livres du MAB, des CD-ROM et manuels (48.000 dollars) et du soutien à des ONG : UICN, WWF, CIUS (129.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	1.820.000	177.000 <p>101.700</p>
	Total, II.2.2	3.480.000	535.700
	<p><u>II.2.3 - Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable</u></p>		
02231	<p>Axe d'action 1 : Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau</p> <p>Report de la réunion du groupe de travail sur la gestion des ressources en eau (50.000 dollars) et réduction du soutien aux chaires d'hydrologie (50.000 dollars)</p>	730.000	100.000

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
02232	<p>Axe d'action 2 : Processus hydrologique et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable</p> <p>Réduction du soutien aux études de faisabilité (50.000 dollars) et aux établissements d'enseignement sur la gestion des ressources en eau (63.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>\$</p> <p>2.030.000</p>	<p>\$</p> <p>113.000</p> <p>82.600</p>
Total, II.2.3		2.760.000	295.600
<p><u>II.2.4 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)</u></p>			
02241	<p>Axe d'action 1 : Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières</p> <p>Réduction des dépenses relatives à l'Assemblée et au Conseil exécutif de la COI et à d'autres réunions de la COI (65.000 dollars) ; réduction des contributions et du soutien financier aux partenaires de la COI (25.000 dollars)</p>	2.260.000	90.000
02242	<p>Axe d'action 2 : Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan</p> <p>Réduction des dépenses relatives aux réunions (10.000 dollars) ainsi qu'aux publications de la COI (20.000 dollars) ; réduction du soutien financier à l'AIEA, au PMRC et à la SAHFOS (120.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	700.000	150.000
Total, II.2.4		2.960.000	382.100
02234	<p><u>Environnement et développement des régions côtières et des petites îles</u></p> <p>Réduction du financement des chaires UNESCO (60.000 dollars) et du soutien aux réunions de consultation sur la formulation de pratiques éclairées (35.000 dollars) ainsi qu'aux publications sur ces pratiques (36.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	1.550.000	131.000
Total		1.550.000	172.500

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
02237	<p><u>Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique</u></p> <p>Réduction du soutien aux ONG</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>\$</p> <p>300.000</p> <p>Total 300.000</p>	<p>\$</p> <p>20.300</p> <p>8.200</p> <p>Total 28.500</p>
Total, programme II.2		13.318.000	1.625.100
Total, grand programme II (SC)		24.795.400	2.640.000
Titre II.A - Grand programme II (Sciences sociales et humaines)			
<u>Programme II.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques</u>			
<u>II.1.2 - Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines</u>			
02121	<p>Axe d'action 1 : Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales</p> <p>Réduction du soutien aux chaires UNESCO existantes et annulation des projets de création de nouvelles chaires ainsi que du soutien au Centre Félix Houphouët-Boigny et au renforcement des capacités nationales en ce qui concerne le programme MOST</p>	1.846.900	31.800
02122	<p>Axe d'action 2 : Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines</p> <p>Remise au prochain exercice de la publication du Rapport mondial sur les sciences sociales</p> <p>Dépenses de personnel et assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	1.275.100	209.600
Total, II.1.2		3.122.000	361.400
Total, programme II.1		3.122.000	361.400

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
	<u>Programme II.2 - Sciences, environnement et développement socio-économique</u>		
	<u>II.2.5 - Transformations sociales et développement</u>		
02251	Axe d'action 1 : Valorisation des résultats du programme MOST Suppression du soutien à trois réseaux MOST	1.966.000	39.600
02352	Axe d'action 2 : Lutte contre la pauvreté Réduction des études sur les stratégies de développement	680.000	29.400
02255	<u>Projet spécial : Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement</u> Dépenses de personnel et assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	338.800	168.900
	Total, II.2.5	2.984.800	237.900
	Total, programme II.2	2.984.800	237.900
	<u>Programme II.3 - Philosophie, éthique et sciences humaines</u>		
02301	Axe d'action 1 : Ethique des sciences et des technologies Réduction des activités relatives au renforcement des capacités nationales concernant les aspects éthiques et juridiques du suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain ainsi qu'à la création d'un site Internet de l'UNESCO	950.000	66.500
02302	Axe d'action 2 : Philosophie et sciences humaines Réduction du soutien au Centre de Byblos et report de la création d'une chaire UNESCO d'éthique universelle Dépenses de personnel et assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	1.350.000	48.900 85.000
	Total, programme II.3	2.300.000	200.400
	Total, grand programme II (SHS)	8.406.800	799.700
	Total, grand programme II (SC et SHS)	33.202.200	3.440.500

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
Titre II.A - Grand programme III (Culture)			
03010-03012	<u>Culture et développement</u>	1.190.000	88.700
	Réduction des services contractuels pour les réseaux et le Rapport mondial sur la culture (37.000 dollars), moins de matériels de formation (4.400 dollars) et d'études sur les politiques culturelles (5.000 dollars). Réduction visant le centre d'information du Secteur (14.800 dollars), le forum sur les politiques culturelles (10.000 dollars), le Collège itinérant africain sur la culture et le développement (10.000 dollars) et suppression de l'une des analyses des politiques culturelles (7.500 dollars)		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		33.000
	Total	1.190.000	121.700
<u>Programme III.1 - Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel</u>			
<u>III.1.1 - Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel</u>			
03111	Axe d'action 1 : Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel	840.500	57.200
	Réduction du nombre de publications et guides techniques relatifs au Deuxième Protocole à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (28.200 dollars) et du soutien apporté aux réunions (29.000 dollars)		
03112	Axe d'action 2 : Patrimoine culturel et développement	2.650.000	178.000
	Réduction du soutien apporté aux chaires UNESCO (21.000 dollars) et au projet conjoint avec l'ONG "Africom" (5.000 dollars) et suppression d'activités de promotion (65.000 dollars)		
	Suppression de réunions relatives au tourisme culturel (17.000 dollars) et des versions russe, arabe et espagnole de <i>Museum international</i> (60.000 dollars). Réduction du montant du prix international Melina Mercouri (10.000 dollars)		

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
03113	<p>Axe d'action 3 : Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel</p> <p>Réduction du soutien apporté aux chaires, aux cours de formation, aux activités de décoration sur céramique et de la contribution au Réseau européen d'institutions régionales s'occupant de culture traditionnelle et populaire (69.000 dollars). Réduction du nombre de contrats avec les ONG et suppression du projet pilote "Fiesta" (11.000 dollars)</p>	\$ 1.068.000	\$ 80.000
03114	<p>Axe d'action 4 : Restauration des patrimoines endommagés par des conflits</p> <p>Réduction du soutien apporté aux séminaires, aux publications et aux réunions d'experts</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	665.000	55.000 243.200
	Total, III.1.1	5.223.500	613.400
	<p><u>III.1.2 - Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel</u></p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	1.068.900	27.200
	Total, III.1.2	1.068.900	27.200
	Total, programme III.1	6.292.400	640.600
03201	<p>Axe d'action 1 : Promotion et protection de la créativité</p> <p>Réduction concernant la formation des jeunes - spectacles vivants, bourses à de jeunes artistes (74.800 dollars), ainsi que l'établissement en version électronique du Bulletin du droit d'auteur (8.000 dollars). Réduction du soutien apporté aux réseaux UNITWIN d'enseignement du droit d'auteur et aux réunions y relatives (18.000 dollars)</p>	1.565.000	100.800

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
03202	<p>Axe d'action 2 : Promotion de l'artisanat et du design</p> <p>Réduction de l'aide apportée à la Conférence mondiale sur l'artisanat pour le XXIe siècle (5.000 dollars), ainsi qu'au soutien apporté sous forme contractuelle dans le domaine des politiques de développement de l'artisanat et pour le festival de la mode (20.000 dollars)</p> <p>Suppression de la banque de données sur l'artisanat (10.200 dollars)</p>	<p>\$</p> <p>720.000</p>	<p>\$</p> <p>35.200</p>
03203	<p>Axe d'action 3 : Livre et industries culturelles</p> <p>Des économies seront réalisées grâce à la rationalisation des mécanismes de coopération régionale concernant la production du livre (36.000 dollars) et à la réduction des financements afférents aux politiques commerciales nationales dans le secteur de l'édition ainsi qu'à la circulation globale de l'information sur les traductions assurée par l'Index Translationum (73.500 dollars)</p> <p>Réduction des activités relatives à la mise en place de mécanismes d'information régionaux (15.000 dollars)</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>1.390.000</p>	<p>124.500</p> <p>123.300</p>
	Total, programme III.2	3.675.000	383.800
03300-03301	<p>Lecture pour tous</p> <p>Suppression du Club UNESCO de cyberlecteurs</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>235.000</p>	<p>20.500</p> <p>6.700</p>
	Total	235.000	27.200
03400-03401	<p>Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir</p> <p>Réduction des accords contractuels avec des tiers</p> <p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>	<p>300.000</p>	<p>26.100</p> <p>4.600</p>
	Total	300.000	30.700
	Total, grand programme III	11.692.400	1.204.000

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
Titre II.A - Grand programme IV (Communication, information et informatique)			
<u>Programme IV.1 - Libre circulation des idées</u>			
IV.1.1 - <u>Liberté d'expression, démocratie et paix</u>			
04111	Axe d'action 1 : Liberté d'expression, médias et démocratie	1.500.000	77.300
	Réduction du soutien apporté au dossier de presse relatif à la Journée mondiale de la liberté de la presse (17.300 dollars), à la formation des journalistes (20.000 dollars) et à des programmes ad hoc relatifs à la législation sur les médias (40.000 dollars)		
04112	Axe d'action 2 : Médias pour la paix et la tolérance	500.000	40.000
	Réduction du soutien aux réseaux régionaux de journalistes et aux programmes de télévision		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		48.500
	Total, IV.1.1	2.000.000	165.800
IV.1.2 - <u>Médias, information et société</u>			
04121	Axe d'action 1 : Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté	1.436.500	80.900
	Réduction du nombre de publications (10.000 dollars), des services consultatifs pour le projet de mise en place d'unités mobiles de communication et d'information (20.000 dollars), du soutien apporté à la Media Women Federation (700 dollars), à la formation INFOJEUNESSE (13.000 dollars) et suppression d'un projet pilote sur la gouvernance en ligne (37.200 dollars)		
04122	Axe d'action 2 : Domaine public de l'information et programme Mémoire du monde	1.500.000	139.500
	Réduction du soutien à la réunion régionale et au projet pilote relatif à la numérisation des documents appartenant au domaine public (55.000 dollars), ainsi qu'au projet pilote de logiciel à code source ouvert (37.500 dollars) et suppression de la réunion consultative régionale sur le programme Mémoire du monde (47.100 dollars)		

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	\$	\$
	Total, IV.1.2	2.936.500	282.600
04125-04127	<u>Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information</u>	1.100.000	81.200
	Réduction de l'aide aux réunions (23.700 dollars), ainsi que du soutien apporté aux publications relatives à la législation en la matière (30.000 dollars), aux consultations sur la pédophilie sur l'Internet (15.000 dollars) et économies sur les services contractuels relatifs au Rapport mondial sur la communication et l'information		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		43.600
	Total	1.100.000	124.800
	Total, programme IV.1	6.036.500	573.200
	<u>Programme IV.2 - Comblant l'écart en matière d'information et de communication</u>		
	<u>IV.2.1 - Développement de la communication</u>		
04211	Axe d'action 1 : Stratégies et projets de développement de la communication	2.925.000	187.600
	Réduction de l'aide aux réunions (117.600 dollars), du nombre de publications (15.000 dollars), de l'assistance apportée à des projets pilotes (30.000 dollars), et des activités relatives à la promotion de la maintenance (15.000 dollars) et aux chaires UNESCO (10.000 dollars)		
04212	Axe d'action 2 : Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène	1.090.000	18.400
	Réduction des activités relatives à la coopération avec des ONG oeuvrant dans le domaine des médias		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		66.200
	Total, IV.1.2	4.015.000	272.200

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
	IV.2.2 - Développement de l'"infrastructure"	\$	\$
04221	Axe d'action 1 : Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique Suppression d'une réunion sur les réseaux régionaux (11.000 dollars), réduction des services contractuels relatifs à l'enseignement à distance (5.600 dollars), réduction du soutien apporté à la traduction de modules de formation à l'informatique (18.000 dollars) ainsi qu'au développement de centres informatiques et d'annuaires de spécialistes et d'institutions du secteur des technologies de l'information (79.500 dollars)	2.150.000	114.100
04222	Axe d'action 2 : Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information Réduction du nombre de réunions et de l'aide concernant le Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL) (37.800 dollars) ainsi que la constitution d'archives (5.000 dollars) Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	1.300.000	42.800 61.000
	Total, IV.2.2	3.450.000	217.900
	Total, programme IV.2	7.465.000	490.100
	Total, grand programme IV	13.501.500	1.063.300
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix			
	<u>Unité 1 : Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats</u>		
05101	Axe d'action 1 : Année internationale de la culture de la paix <u>Unité de coordination</u> - Réduction des accords contractuels relatifs aux activités de l'Année internationale de la culture de la paix	600.000	25.300
05102	Axe d'action 2 : <u>Contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour une culture de la paix</u> <u>Education</u>	1.250.000 50.000	

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
	<p>Sciences sociales et humaines - Réduction des activités liées aux réunions (22.100 dollars) ainsi que du soutien à la publication de la série "Peace and Conflict Studies" (49.300 dollars)</p>	1.200.000	71.400
	<p>Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects</p>		27.600
	Total, Unité 1	1.850.000	124.300
	Unité 2 : Eduquer pour une culture de la paix		
05201	<p>Axe d'action 1 : Développement de plans et de programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix</p>	1.200.000	
	<p>Education - Réduction du nombre d'ateliers, des publications sur les instruments analytiques et des activités relatives à l'éducation civique</p>	800.000	56.600
	<p>Sciences sociales et humaines - Réduction du nombre d'études de faisabilité sur les bonnes pratiques</p>	400.000	35.000
05202	<p>Axe d'action 2 : Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix</p>	1.600.000	
	<p>Education - Réduction du soutien apporté aux chaires UNESCO, des dépenses relatives aux ateliers sous-régionaux et des publications concernant la résolution des conflits dans les écoles</p>	800.000	43.300
	<p>Sciences sociales et humaines - Réduction concernant les activités de formation et les séminaires régionaux</p>	800.000	36.300
05203	<p>Axe d'action 3 : Le Réseau du système des écoles associées</p>	1.000.000	49.000
	<p>Education - Réduction des matériels de promotion, du projet phare réSEAU, du plan d'action des écoles associées et des dépenses relatives à un séminaire sous-régional sur la culture de la paix</p>		
05204	<p>Axe d'action 4 : Diversité linguistique et éducation multilingue</p>	400.000	17.000
	<p>Réduction des activités relatives aux réseaux d'universités et des dépenses relatives à un séminaire régional</p>		

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	\$	\$ 62.400
	Total, Unité 2	4.200.000	299.600
	<u>Unité 3 : De l'interculturalité au pluralisme culturel</u>		
05301	Axe d'action 1 : Encourager le dialogue interculturel	1.550.000	
	<u>Education</u>	150.000	
	<u>Sciences sociales et humaines</u> - Réduction des activités du projet "Pour la paix et la tolérance"	100.000	6.000
	<u>Culture</u> - Réduction des activités relatives aux projets Route du fer, Route de l'esclave, Routes de la foi, Routes de la soie et Routes d'Al-Andalus (92.700 dollars), ainsi que des dépenses relatives à la réunion de la Commission internationale pour le Mémorial de Gorée (29.700 dollars)	1.300.000	117.400
05302	Axe d'action 2 : Promotion du pluralisme culturel	500.000	
	<u>Culture</u> - Réduction des dépenses relatives au Prix UNESCO Villes pour la paix (25.000 dollars) et aux accords contractuels (7.700 dollars)	500.000	32.700
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		8.000
	Total, Unité 3	2.050.000	164.100
	Total, Vers une culture de la paix	8.100.000	588.000
	Activités transversales : Anticipation et études prospectives		
07004	Axe d'action 1 : Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective	323.000	30.400
	Réduction du nombre de publications (30.400 dollars)		
07005	Axe d'action 2 : Promotion de la réflexion et du débat prospectifs	456.300	24.600
	Réduction du soutien apporté aux réunions (24.600 dollars)		

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects	\$	\$ 22.700
	Total, Anticipation et études prospectives	779.300	77.700
Activités transversales : Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant			
08001-08005	Réduction des crédits destinés à l'assistance temporaire, aux voyages du personnel et aux dépenses générales de fonctionnement	1.127.100	9.400
	Total	1.127.100	9.400
Activités transversales : Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires			
09100	Coordination des activités concernant les femmes	416.400	36.900
	Réduction du nombre de publications (10.000 dollars), des dépenses relatives aux réunions (20.000 dollars), ainsi que des crédits affectés aux études et à la recherche (1.000 dollars) et du soutien à des partenaires (5.900 dollars)		
	Total	416.400	36.900
09200	Coordination des activités concernant la jeunesse	416.400	21.700
	Réduction relative aux accords contractuels		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		15.200
	Total	416.400	36.900
09300	Coordination des activités concernant l'Afrique	475.000	41.600
	Réduction du soutien apporté aux réunions		
	Assistance temporaire, voyages du personnel, dépenses générales de fonctionnement et coûts indirects		13.800
	Total	475.000	55.400
	Total, Groupes prioritaires	1.307.800	129.200
	Total, Titre II.A	112.235.600	9.314.300

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
Titre II.B - Services d'information et de diffusion			
12101-12104	<p>1. <u>Centre d'échange d'information</u></p> <p>Réduction des crédits destinés à l'assistance temporaire, aux voyages du personnel et aux dépenses générales de fonctionnement ainsi qu'aux services contractuels relatifs au Centre d'échange d'information</p>	837.300	25.000
12201-12204	<p>2. <u>Office des Editions de l'UNESCO</u></p> <p>Réduction des crédits, touchant principalement les accords contractuels relatifs à la publication et à la copublication de livres, notamment de livres "destinés au grand public", et à la production de documents audiovisuels ainsi qu'à d'autres dépenses générales de fonctionnement</p>	1.478.200	69.200
12401-12404	<p>4. <u>Office de l'information du public</u></p> <p>Réduction des crédits destinés au fonctionnement d'OPI : suppression de la contribution de l'UNESCO à l'agence de presse "Inter Press Service"</p>	1.859.400	39.400
Total, Titre II.B		4.174.900	133.600
Total, Titre II		116.410.500	9.447.900
Titre III - Soutien de l'exécution du programme			
	1. <u>Bureau des relations extérieures</u>		
13102-13103	<p><i>Relations avec les Etats membres</i></p> <p>Réduction des crédits destinés à l'assistance temporaire, aux voyages du personnel et aux dépenses générales de fonctionnement</p>	650.100	48.300
13104-13109	<p><i>Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO</i></p> <p>Réduction des crédits sur certains postes de dépenses notamment : missions de courte durée du personnel du Secrétariat en vue d'aider les commissions nationales ; aide aux commissions nationales en matière d'accès aux communications électroniques ; organisation de réunions et de séminaires ; publication de documents destinés aux commissions nationales et dépenses de fonctionnement de BRX/NAC</p>	1.717.800	187.800

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
13110-13111	<i>Associations, centres et clubs UNESCO</i>	\$ 674.100	\$ 57.100
	Réduction concernant notamment les conférences et réunions, le soutien à des projets et les coûts de fonctionnement de BRX/ACU		
13112-13113	<i>Coopération avec d'autres partenaires institutionnels</i>	300.000	40.000
	Réduction concernant les consultations collectives et participation du personnel aux réunions, les services contractuels et les dépenses de fonctionnement de BRX/RIO		
13116-13117	<i>Nouveaux partenariats</i>	279.200	45.100
	Réduction concernant les réunions et conférences de presse, ainsi que les dépenses de fonctionnement de BRX/PTC		
13120-13122	<i>Décentralisation</i>	618.800	36.900
	Réduction des frais de fonctionnement des bureaux de liaison et de BRX/DFC		
13101-13122	<i>Fonctionnement du Bureau du Sous-Directeur général</i>	380.800	30.300
	Réduction concernant les dépenses générales de fonctionnement		
	Dépenses de personnel		200.000
	Total, BRX	4.620.800	645.500
	2. <u>Bureau du financement extrabudgétaire</u>		
13201-13204	Assistance temporaire, voyages du personnel et dépenses générales de fonctionnement	890.700	14.300
	Dépenses de personnel		200.000
	Total, BER	890.700	214.300
	3. <u>Bureau des conférences, des langues et des documents</u>		
13301-13303	Assistance temporaire et dépenses générales de fonctionnement	3.839.100	68.200
	Total, Titre III	9.350.600	928.000

30 C/5 approuvé (prov.) Par. de réf.	Description	Crédits alloués dans le 30 C/5	Réductions proposées
		\$	\$
Titre IV - Services de gestion et d'administration			
	1. <u>Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration</u>		
14101-14102	Assistance temporaire, voyages du personnel et dépenses générales de fonctionnement	217.600	4.200
	2. <u>Bureau du Contrôleur financier</u>		
14201-14203	Assistance temporaire, voyages du personnel et dépenses générales de fonctionnement	1.042.100	20.100
	3. <u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>		
14301-14303	Assistance temporaire et dépenses générales de fonctionnement	1.906.800	17.200
	4. <u>Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications</u>		
14401-14403	Assistance temporaire, voyages du personnel et dépenses générales de fonctionnement	5.517.900	58.100
	5. <u>Bureau du soutien et des services</u>		
14501-14503	Assistance temporaire, voyages du personnel et dépenses générales de fonctionnement	3.404.600	7.600
	Total, Titre IV	12.089.000	107.200
Titre V - Services communs ; entretien et sécurité			
15001-15006	Réduction des dépenses relatives aux accords contractuels, au nettoyage et à l'entretien général des locaux du Siège et meilleur recouvrement des coûts des services de télécommunications	13.546.500	250.600
	Total, Titre V	13.546.500	250.600
	TOTAL GENERAL, TITRES I A V	152.882.100	10.761.100

ANNEXE II

AJUSTEMENTS PROPOSES AU TABLEAU DES OUVERTURES DE CREDITS POUR 2000-2001 CONCERNANT LE PROJET TRANSDISCIPLINAIRE - VERS UNE CULTURE DE LA PAIX - TITRE II.A DU BUDGET

ARTICLE BUDGETAIRE	30 C/5 APPROUVE \$	VIREMENTS PROPOSES				30 C/5 APRES AJUSTEMENT \$
		DE		A		
		Dépenses de personnel \$	Autres dépenses \$	Dépenses de personnel \$	Autres dépenses \$	
Titre II Exécution du programme						
A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales						
I L'éducation pour tous tout au long de la vie	109.217.900	-	-	4.959.300	3.200.000	117.377.200
II Les sciences au service du développement	85.924.700	-	-	3.486.700	2.500.000	91.911.400
III Développement culturel : patrimoine et création	42.824.000	-	-	3.073.900	1.800.000	47.697.900
IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous	32.437.900	-	-	-	-	32.437.900
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix						
Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats	4.462.100	(2.462.100)	(2.000.000)	-	-	-
Unité 2 - Eduquer pour une culture de la paix	10.522.900	(6.322.900)	(4.200.000)	-	-	-
Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel	5.495.900	(3.445.900)	(2.050.000)	-	-	-
Activités transversales						
Institut de statistique de l'UNESCO	6.820.000	-	-	-	-	6.820.000
Anticipation et études prospectives	1.595.100	-	-	-	-	1.595.100
Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant	4.099.800	-	-	-	-	4.099.800
Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires	6.131.400	-	-	711.000	750.000	7.592.400
Programme de participation	22.000.000	-	-	-	-	22.000.000
Total, Titre II.A	331.531.700	(12.230.900)	(8.250.000)	12.230.900	8.250.000	331.531.700

ANNEXE III

RESUME DES AJUSTEMENTS PROPOSES AU TABLEAU DES OUVERTURES DE CREDITS POUR 2000-2001

Article budgétaire	30 C/5 approuvé	Dépenses de personnel et d'assistance temporaire	Voyages du personnel	Services contractuels	Publications	Réunions	Soutien aux ONG	Allocations financières et autres contributions	Dépenses de fonctionnement et coûts indirects	TOTAL	Virements proposés		30 C/5 après ajustement
											de	à	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Titre I Politique générale et Direction													
A. Organes directeurs													
1. Conférence générale	6.153.700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.153.700
2. Conseil exécutif	7.614.900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.614.900
Total, Titre I.A	13.768.600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13.768.600
B. Direction													
3. Direction générale	1.742.000	-	(9.200)	-	-	-	-	-	(1.700)	(10.900)	(10.900)	-	1.731.100
4. Services de la Direction générale (Cabinet du Directeur général ; Inspection générale ; Bureau du Médiateur ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation ; Bureau du budget. Le Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale a été supprimé)	20.517.800	(3.600)	(6.900)	-	-	-	-	-	(6.000)	(16.500)	(16.500)	-	20.501.300
Total, Titre I.B	22.259.800	(3.600)	(16.100)	-	-	-	-	-	(7.700)	(27.400)	(27.400)	-	22.232.400
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies													
	1.122.900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.122.900
Total, Titre I	37.151.300	(3.600)	(16.100)	-	-	-	-	-	(7.700)	(27.400)	(27.400)	-	37.123.900
Titre II Exécution du programme													
A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales													
I L'éducation pour tous tout au long de la vie													
I.1 L'éducation de base pour tous													
I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants	16.569.200	(29.700)	(20.100)	(100.000)	-	(50.000)	-	-	(130.800)	(330.600)	(330.600)	400.800	16.639.400
I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes	15.659.700	(47.400)	(32.100)	(147.700)	-	(50.000)	-	-	(151.400)	(428.600)	(428.600)	-	15.231.100
I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous	10.078.800	(32.500)	(22.000)	-	-	-	-	-	(100.400)	(154.900)	(154.900)	2.500.000	12.423.900
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie													
I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information	16.693.800	(32.600)	(22.000)	-	(100.000)	-	-	-	(135.400)	(290.000)	(290.000)	-	16.403.800
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel	14.574.300	(29.800)	(20.100)	(47.200)	-	-	-	-	(120.100)	(217.200)	(217.200)	300.000	14.657.100
I.2.3 Enseignement supérieur et développement La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information	6.041.700	(26.000)	(17.600)	(150.000)	-	-	-	-	(69.600)	(263.200)	(263.200)	-	5.778.500
• Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)	3.132.200	(12.600)	(8.500)	-	-	-	-	-	(34.700)	(55.800)	(55.800)	-	3.076.400
• Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	8.292.900	(10.000)	(5.000)	(15.000)	(18.000)	(37.000)	-	-	(48.900)	(133.900)	(133.900)	-	8.159.000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	8.159.300	(18.900)	(28.800)	(81.400)	(32.500)	(52.000)	-	-	(14.700)	(228.300)	(228.300)	-	7.931.000
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	5.000.000	-	-	-	-	-	-	(124.000)	-	(124.000)	(124.000)	-	4.876.000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	6.000.000	-	-	-	-	-	-	(594.000)	-	(594.000)	(594.000)	-	5.406.000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	2.300.000	-	-	-	-	-	-	(210.000)	-	(210.000)	(210.000)	-	2.090.000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1.200.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.200.000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2.375.300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.375.300
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1.300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.300.000
Total, grand programme I	117.377.200	(239.500)	(176.200)	(541.300)	(150.500)	(189.000)	-	(928.000)	(806.000)	(3.030.500)	(3.030.500)	3.200.800	117.547.500

Article budgétaire	30 C/5 approuvé	Dépenses de personnel et d'assistance temporaire	Voyages du personnel	Services contractuels	Publications	Réunions	Soutien aux ONG	Allocations financières et autres contributions	Dépenses de fonctionnement et coûts indirects	TOTAL	Virements proposés		30 C/5 après ajustement
											de	à	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II Les sciences au service du développement													
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques													
▶ Suivi de la Conférence mondiale sur la science II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur	1.584.400	(19.600)	(16.400)	-	(12.000)	(32.000)	-	(13.000)	(7.100)	(100.100)	(100.100)	-	1.484.300
▶ Programme solaire mondial 1996-2005	23.471.800	(71.200)	(59.800)	-	(77.000)	(150.700)	(175.300)	(148.000)	(92.600)	(774.600)	(774.600)	-	22.697.200
II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines	2.008.300	(12.500)	(10.500)	-	(20.000)	(60.000)	-	(29.000)	(9.000)	(141.000)	(141.000)	-	1.867.300
	6.616.100	(75.000)	(17.700)	-	(209.600)	-	-	(31.800)	(27.300)	(361.400)	(361.400)	-	6.254.700
II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique													
▶ Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement	448.100	(2.700)	(2.300)	(20.000)	-	(6.000)	(7.000)	-	(2.000)	(40.000)	(40.000)	-	408.100
II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels	7.270.100	(19.600)	(16.400)	-	-	-	(38.000)	(70.000)	(26.700)	(170.700)	(170.700)	-	7.099.400
II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)	10.508.600	(33.700)	(28.200)	-	(111.000)	(194.000)	(129.000)	-	(39.800)	(535.700)	(535.700)	-	9.972.900
II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable	6.714.000	(26.700)	(22.300)	-	(50.000)	(100.000)	-	(63.000)	(33.600)	(295.600)	(295.600)	-	6.418.400
▶ Environnement et développement des régions côtières et des petites îles	3.600.700	(14.700)	(12.300)	-	(36.000)	(35.000)	(30.000)	(30.000)	(14.500)	(172.500)	(172.500)	-	3.428.200
▶ Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique	480.100	(3.300)	(2.700)	-	-	-	(20.300)	-	(2.200)	(28.500)	(28.500)	-	451.600
II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)	6.626.300	(92.000)	(30.000)	-	(20.000)	(75.000)	-	(145.000)	(20.100)	(382.100)	(382.100)	-	6.244.200
II.2.5 Transformations sociales et développement	11.389.100	(123.900)	(20.600)	(29.400)	-	(39.600)	-	-	(17.600)	(231.100)	(231.100)	-	11.158.000
▶ Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement	668.600	(5.800)	-	-	-	-	-	-	(1.000)	(6.800)	(6.800)	-	661.800
II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines	4.538.500	(52.300)	(13.100)	-	-	-	-	(115.400)	(19.600)	(200.400)	(200.400)	-	4.338.100
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5.986.700	-	-	(57.100)	(49.300)	(6.000)	-	(36.300)	-	(148.700)	(148.700)	-	5.838.000
Total, grand programme II	91.911.400	(553.000)	(252.300)	(106.500)	(584.900)	(698.300)	(399.600)	(681.500)	(313.100)	(3.589.200)	(3.589.200)	-	88.322.200
III Développement culturel : patrimoine et création													
III.1 Culture et développement													
▶ Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	2.266.200	(34.300)	(5.000)	(5.000)	(27.000)	(14.400)	-	(18.000)	(18.000)	(121.700)	(121.700)	-	2.144.500
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel	25.188.200	(80.600)	(35.000)	(30.700)	(83.200)	(154.600)	(8.200)	(62.900)	(158.200)	(613.400)	(613.400)	-	24.574.800
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	5.224.200	-	-	-	-	-	-	-	(27.200)	(27.200)	(27.200)	-	5.197.000
▶ Promotion des cultures vivantes	8.500.700	(98.000)	(25.500)	(13.200)	(16.100)	(32.500)	-	(135.000)	(63.500)	(383.800)	(383.800)	-	8.116.900
▶ Lecture pour tous	1.073.400	-	-	-	-	-	-	(20.500)	(6.700)	(27.200)	(27.200)	-	1.046.200
▶ Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir	571.300	-	-	-	-	(10.000)	-	(16.100)	(4.600)	(30.700)	(30.700)	-	540.600
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	4.873.900	(5.000)	(1.700)	(25.100)	(57.000)	(43.000)	-	(25.000)	(1.300)	(158.100)	(158.100)	-	4.715.800
Total, grand programme III	47.697.900	(217.900)	(67.200)	(74.000)	(183.300)	(254.500)	(8.200)	(277.500)	(279.500)	(1.362.100)	(1.362.100)	-	46.335.800
IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous													
IV.1 Libre circulation des idées													
▶ Liberté d'expression, démocratie et paix	3.965.000	(26.300)	(6.700)	(80.000)	(17.300)	-	(20.000)	-	(15.500)	(165.800)	(165.800)	-	3.799.200
IV.1.1 Médias, information et société	7.911.800	(26.200)	(13.400)	(154.300)	(16.200)	(48.700)	(1.200)	-	(22.600)	(282.600)	(282.600)	-	7.629.200
▶ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information	2.528.200	(27.100)	(3.600)	(15.000)	(42.500)	(23.700)	-	-	(12.900)	(124.800)	(124.800)	-	2.403.400
IV.2 Comblant l'écart en matière de communication et d'information													
▶ Développement de la communication	12.126.300	(26.200)	(9.800)	(50.000)	(15.000)	(117.600)	(13.400)	(10.000)	(30.200)	(272.200)	(272.200)	-	11.854.100
IV.2.2 Développement de l'infrastructure	5.906.600	(25.400)	(16.600)	(87.100)	-	(69.800)	-	-	(19.000)	(217.900)	(217.900)	-	5.688.700
Total, grand programme IV	32.437.900	(131.200)	(50.100)	(386.400)	(91.000)	(259.800)	(34.600)	(10.000)	(100.200)	(1.063.300)	(1.063.300)	-	31.374.600

Article budgétaire	30 C/5 approuvé	Dépenses de personnel et d'assistance temporaire	Voyages du personnel	Services contractuels	Publications	Réunions	Soutien aux ONG	Allocations financières et autres contributions	Dépenses de fonctionnement et coûts indirects	TOTAL	Virements proposés		30 C/5 après ajustement
											de	à	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Projet transdisciplinaire - Vers une culture de la paix Les sommes approuvées dans le document 30 C/5 ont été virées aux grands programmes correspondants (voir l'annexe II)													
Activités transversales													
Institut de statistique de l'UNESCO	6.820.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.820.000
Anticipation et études prospectives	1.595.100	(13.000)	(5.400)	-	(30.400)	(24.600)	-	-	(4.300)	(77.700)	(77.700)	-	1.517.400
Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant	4.099.800	(3.100)	(1.800)	-	-	-	-	-	(4.500)	(9.400)	(9.400)	-	4.090.400
Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires													
Coordination des activités concernant les femmes	1.190.500	-	-	(1.000)	(10.000)	(20.000)	-	(5.900)	-	(36.900)	(36.900)	-	1.153.600
Coordination des activités concernant les jeunes	1.465.000	-	(10.600)	-	-	-	-	(21.700)	(4.600)	(36.900)	(36.900)	-	1.428.100
Coordination des activités concernant le projet "Vers une culture de la paix"	1.461.000	(2.600)	(9.200)	-	-	-	-	(25.300)	(15.800)	(52.900)	(52.900)	-	1.408.100
Coordination des activités concernant l'Afrique	3.475.900	-	-	-	-	(41.600)	-	-	(13.800)	(55.400)	(55.400)	-	3.420.500
Total, projet transdisciplinaire et activités transversales	20.107.300	(18.700)	(27.000)	(1.000)	(40.400)	(86.200)	-	(52.900)	(43.000)	(269.200)	(269.200)	-	19.838.100
Programme de participation	22.000.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.830.000	24.830.000
Total, Titre II.A	331.531.700	(1.160.300)	(572.800)	(1.109.200)	(1.050.100)	(1.487.800)	(442.400)	(1.949.900)	(1.541.800)	(9.314.300)	(9.314.300)	6.030.800	328.248.200
B. Services d'information et de diffusion													
1. Centre d'échange d'information	4.590.700	(6.200)	(3.600)	-	-	(12.000)	-	-	(3.200)	(25.000)	(25.000)	-	4.565.700
2. Office des Editions de l'UNESCO	7.326.300	(1.700)	(9.400)	-	-	(53.000)	-	-	(5.100)	(69.200)	(69.200)	-	7.257.100
3. Office des périodiques mensuels	4.879.700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.879.700
4. Office de l'information du public	5.219.000	-	-	-	-	-	-	(39.400)	-	(39.400)	(39.400)	-	5.179.600
Total, Titre II.B	22.015.700	(7.900)	(13.000)	-	-	(65.000)	-	(39.400)	-	(133.600)	(133.600)	-	21.882.100
Total, Titre II	353.547.400	(1.168.200)	(585.800)	(1.109.200)	(1.050.100)	(1.552.800)	(442.400)	(1.989.300)	(1.541.800)	(9.447.900)	(9.447.900)	6.030.800	350.130.300
Titre III - Soutien de l'exécution du programme	56.760.500	(544.400)	(98.800)	-	-	(250.000)	-	-	(34.800)	(928.000)	(928.000)	-	55.832.500
Titre IV - Services de gestion et d'administration	47.718.800	(43.400)	(5.300)	-	-	-	-	-	(58.500)	(107.200)	(107.200)	4.730.300	52.341.900
Titre V - Services communs ; entretien et sécurité	28.998.900	-	-	-	-	-	-	-	(250.600)	(250.600)	(250.600)	-	28.748.300
Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège	6.499.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.499.500
Total, Titres I à VI	530.676.400	(1.759.600)	(706.000)	(1.109.200)	(1.050.100)	(1.802.800)	(442.400)	(1.989.300)	(1.893.400)	(10.761.100)	(10.761.100)	10.761.100	530.676.400
Titre VII - Augmentations prévisibles des coûts	13.690.850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13.690.850
TOTAL DES OUVERTURES DE CREDITS	544.367.250	(1.759.600)	(706.000)	(1.109.200)	(1.050.100)	(1.802.800)	(442.400)	(1.989.300)	(1.893.400)	(10.761.100)	(10.761.100)	10.761.100	544.367.250